



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture
Section de la Haute-Garonne

Toulouse, le 7 mai 2015

- **REFORME TERRITORIALE**
- **SGAR : Réunion dialogue social du 7 mai 2015**

* * *

Le SGAR de Midi-Pyrénées a organisé le jeudi 7 mai une réunion de dialogue social avec les représentants des organisations syndicales représentatives en Préfecture de Région, à savoir FORCE OUVRIERE, syndicat majoritaire, CFDT et CGT.

REFORME TERRITORIALE

Lors de la réunion des représentants des personnels aux comités Techniques des préfectures de la Région Midi-Pyrénées, du 2 avril 2015 le Préfet de Région avait précisé « *avant la désignation des préfets préfigureurs, nous avons le pied levé sur l'accélérateur...* ».

Le 22 avril 2015, désignation des préfigureurs : à présent tout s'accélère, l'Administration appuie fort sur le champignon !!!

A tel point que se succèdent réunions sur réunions !!!

❖ Mercredi 6 mai 2015, une première réunion de travail a eu lieu à Carcassonne

Une délégation FORCE OUVRIERE interrégionale (Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon) et interministérielle, comportant une forte représentation des Préfectures (dont la Haute-Garonne), s'est déplacée à Carcassonne à l'invitation de M. MAILHOS, préfet préfigureur, lequel était « assisté » du SGAR Midi-Pyrénées, du directeur de projet (M. ROESCH, ex SGARE adjoint Alsace) positionné sur Toulouse, du *chef de projet* (SGAR adjoint Languedoc-Roussillon) sur Montpellier récemment désignés, ainsi que plusieurs directeurs régionaux des 2 régions.

En bref : la fusion des services régionaux va entraîner, pour bon nombre d'agents, la perte de leur poste !

Quand l'Administration affirme que seuls certains pans (mais déjà beaucoup trop !) de l'Administration d'Etat seraient impactés (SGAR, Directions Régionales...), FORCE OUVRIERE ne saurait accepter une telle assertion : en effet bon nombre d'autres services ayant une implication régionale seront touchés par cette démarche !

Une profonde inquiétude règne, à présent dans toute la ligne hiérarchique : des cadres aux agents de toutes catégories !!!

Est avancé le chiffre de 5.000 emplois impactés exerçant des fonctions relevant du niveau régional (en SGAR, DRAC, DREAL, DIRECCTE, DRJSCS, DRAAF, ARS, DRFIP, Rectorat... y compris les unités territoriales départementales) sur un total de 200.000 personnels Etat (Education Nationale et personnels militaires compris).

Le préfet préfigureur s'engage à ce que la proportion actuelle de 55% (Midi-Pyrénées) / 45% (Languedoc-Roussillon) soit respectée après la réorganisation sans toutefois être en capacité de préciser le nombre total d'agents qui seront encore présents parmi les 2 800 en MP contre 2 200 en LR recensés au 1^{er} janvier 2015...

Il confirme les propos tenus récemment par la Ministre de la fonction Publique à Toulouse : il n'y aura pas de mobilités géographiques contraintes.

Il veut donner du sens à cette réforme de l'organisation territoriale de l'Etat qui doit intervenir AVANT celle des collectivités territoriales correspondantes (élections régionales en décembre 2015 !) :

Sur la méthodologie :

La réunion de Carcassonne a été organisée dans une certaine précipitation avec un délai d'information des organisations syndicales inférieur à 8 jours. La forme de réunions informelles ne tenant pas compte de principes de représentativité telle qu'exprimée lors des dernières élections professionnelles ne peut qu'interpeller !

Qui voudrait croire à la réalité d'un véritable dialogue social dans ces conditions ?

D'autant plus que les participants ont bien compris qu'un calendrier contraint au regard des échéances fixées par « la Haute Autorité » de l'Etat allait contribuer à imposer une « marche forcée » pour la mise en place de la réforme.



Le calendrier :

- établissement d'un « **diagnostic territorial** » pour chacune des Régions **concernées avant le 30 avril 2015**
- **élaboration pour le 30 juin 2015 des organigrammes « cible »** des futurs services régionaux à créer **pour le 1^{er} janvier 2016** avec possibilité d'une mise en œuvre progressive sur 3 ans de la réforme...

Le préfet précise qu'il n'y a pas d'organisation toute ficelée : les discussions auront lieu DR par DR sur l'organisation future... Les comités techniques seront consultés...

Outre le directeur de projet à Toulouse et le chef de projet à Montpellier, les préfets de l'Aude (absent alors que la réunion se tenait dans ses murs...) et des Hautes-Pyrénées sont désignés pour s'assurer que l'articulation *se passe bien* avec le niveau départemental... lequel sera "conforté dans la mise en oeuvre des politiques publiques" selon le Gouvernement...

FORCE OUVRIERE souligne que les citoyens n'ont pas été consultés, que les personnels ne sont pas demandeurs de ces réorganisations qui vont se solder par des réductions d'effectifs (le gouvernement l'a intégré dans sa politique), et **dénonce** surtout l'éloignement du service public de proximité qui contredit le discours sur le renforcement de l'échelon départemental de l'Etat, alors que de nombreuses missions sont vouées à disparaître.

Ainsi, par exemple, l'annonce de suppression à venir de **1.300 emplois** au Ministère de l'Intérieur correspond aux emplois du **SIV dont le secrétaire général du ministère a annoncé récemment la privatisation auprès des cabinets d'assurance d'ici 2017 !!!**

Et quid du devenir des plates-formes régionales de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour les passeports, les naturalisations, l'asile, CHORUS...? Quid de la gestion du BOP 307 régional ? Quid du service régional interministériel de communication ?

L'impact de la réforme territoriale pour les préfetures va bien au-delà de la réorganisation du SGAR !!!

FORCE OUVRIERE a fait savoir que des propositions ne seront pas formulées de sa part, contrairement à d'autres organisations très enclines à l'accompagnement de la réforme, mais restera très vigilant et exigeant sur la situation des personnels !!!

❖ Jeudi 7 mai 2015, réunion de dialogue social à l'invitation de M. le SGAR

M. CHAPPUIS, SGAR Midi-Pyrénées a rencontré dès le lendemain de la réunion de Carcassonne, les organisations syndicales représentatives des préfetures (FO, CFDT et CGT).

Une Région = un seul SGAR a priori à Toulouse

Pour M. CHAPPUIS, cet Etat –Major du Préfet de Région doit être situé dans les locaux du Préfet de Région.

S'il ne devrait pas y avoir de SGAR « bi-site », des exceptions sont envisagées en particulier s'agissant des 2 plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH (dites « PFRH ») qui pourraient être maintenues à Toulouse et sur Montpellier (provisoirement ?) afin de gérer la transition (3 ans maxi) et aider les personnels « écartés »¹ de leurs missions (sic !) à retrouver un poste (avant que les collègues de la PFRH de Montpellier soient eux-mêmes concernés par cette terrible situation !?!?!).

D'autres services rattachés au SGAR pourraient également rester en « doublon » : DRDFE (Droits des femmes et à l'égalité), DRRT (Recherche et Technologie), commissariat au redressement productif...

¹ Terme employé en page 85 du diagnostic territorial Midi-Pyrénées... (document disponible auprès de votre secrétaire de section FO)

Mais la région s'accommodera-t-elle du maintien « d'antennes locales » ??? Pas du tout sûr, cette hypothèse ne s'inscrivant pas dans la philosophie qui imprègne cette réforme de réduction de l'emploi public :

1 + 1 n'égale pas 2 !!!

Selon le calendrier annoncé, **au 30 juin 2015** une vision du nombre de postes pourrait être établie avec la **production du projet d'organigramme** qui sera retenu.

La réflexion est menée à missions identiques mais le moment venu, il conviendra de raisonner à missions en évolution...

Mise en place du nouveau SGAR : 1^{er} janvier 2016 !!!!



FO fait part des légitimes craintes des collègues du SGAR Languedoc-Roussillon ! Combien d'entre eux seront intéressés pour rejoindre Toulouse : très peu a priori, selon le SGAR !

QUELLE METHODOLOGIE POUR LES RESSOURCES HUMAINES ?

Le SGAR décline les pistes possibles de « management » dans lequel s'élaborera la nouvelle organisation.

Dès septembre, sera présenté un organigramme en blanc du futur SGAR auquel seront adossées les fiches de postes sur lesquels chaque agent des actuels SGAR (Toulouse **ET** Montpellier) aura à se positionner.

L'ouverture des postes s'effectuant dans une absolue transparence, 3 cas de figure pourront se présenter :

- Aucun candidat pour un poste → le poste est ouvert au-delà du (des 2) SGAR
- Un seul candidat pour un poste → le poste est attribué à l'agent concerné
- Plusieurs candidats sur un même poste → choix arrêté selon une procédure de type « recrutement » tout en veillant à trouver une solution (plan « B ») à tous les agents...

Pour FO, ce mode opératoire n'est pas satisfaisant pour ne pas dire inacceptable ! En effet, il serait inadmissible qu'un agent en poste qui ne souhaite pas de mobilité géographique se voit dans l'obligation de postuler sur son propre poste, de surcroît alors que, selon les dires mêmes du SGAR, les collègues de Montpellier ne se bousculeraient pas pour rejoindre Toulouse.

Et quand bien même il y aurait mise en « concurrence », des solutions doivent pouvoir être trouvées sans générer de risques psychosociaux (RPS) et de frustrations !!

A l'évidence, un tel schéma ne pourrait qu'occasionner de nouveaux dégâts au regard de nombreuses situations individuelles sur les sites (les agents n'ont pas la mémoire courte lorsqu'il s'agit de restructurations !!!)...

En effet, pour ceux qui ne trouveraient pas de pas de poste, quel serait leur devenir dans un contexte où le champ de mobilité se réduit au fur et à mesure de suppressions de missions, externalisations, mutualisations...

QUELS MOYENS POUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME TERRITORIALE

FO s'interroge sur la question de la programmation des moyens mis en place dans le cadre de cette réforme : réunions interrégionales et multitudes de déplacements, nomination du Directeur de projet (avec quels moyens de fonctionnement : secrétariat, frais...), d'autant plus que nous allons entrer dans une rapidement dans une **phase d'intense activité...**

Une « rallonge » de crédits spécifiques va-t-elle être accordée par le ministère de l'intérieur ???

Il apparaît qu'une nouvelle fois, le BOP 307 Midi-Pyrénées doit supporter à lui seul les surcoûts et qu'en termes d'effectifs (secrétariat) le SGAR n'ait à puiser sur sa substance... **Difficile dans de telles conditions de remplir toutes les missions à moyens constants !**

PROJET DE SERVICE POUR UN SECRETARIAT COMMUN AU SEIN DU SGAR :

Le SGAR a lancé l'élaboration d'un projet de service confié à la PFRH concernant la mise en place d'un secrétariat commun au sein du SGAR.

Des entretiens individuels avec les assistantes mais également avec l'encadrement (chargés de mission, chefs de service...) ont eu lieu, et d'autres sont à encore venir !

Il s'agit de fiabiliser les procédures et pouvoir définir une meilleure approche du traitement du courrier et du circuit des parapheurs, améliorer l'accueil physique et téléphonique du public, assurer une continuité du service, diminuer la pression au regard des tâches très nombreuses et extrêmement variées qui incombent à ces services... : **mutualisation et polyvalence !!!!**

Les collègues concernées ont pu exprimer leur ressenti et leurs préoccupations, encore faudra-t-il que leur point de vue et desiderata soient pris en considération et FO y veillera !!! Tout comme FO sera vigilant sur les conditions d'exercice (conditions matérielles, horaires) qui seront envisagées.

Enfin, il conviendra d'adapter le format du futur secrétariat « commun » à l'organigramme du futur SGAR !

A suivre... de près !!!

SCHEMA IMMOBILIER DU SGAR

De réformes en réformes, de réorganisation immobilière en réorganisations immobilières... Une fois de plus les agents vont être impactés par des réorganisations...: **Ô temps , suspends ton vol !!!**

La nouvelle organisation immobilière devra comporter un schéma répondant aux normes en termes d'accessibilité, salles d'attente, d'accueil et de réunion, espace de convivialité, secrétariats, bureaux...

FO s'étonne du projet concernant le mandatement d'un cabinet d'architecture pour revoir l'espace alors que le Ministère dispose de ressources et compétences internes sur ces questions et qu'un ingénieur des services techniques doit rejoindre prochainement la préfecture de la Haute-Garonne.

Par ailleurs, n'est-il pas prématuré de penser aujourd'hui à la réorganisation de l'espace du SGAR alors que la réforme territoriale en cours (cf. ci-avant) va entraîner un reformatage de ce service au niveau des effectifs (a priori à la hausse) d'ici fin 2015 / début 2016 ??? Et se posera inéluctablement la question des m² supplémentaires à trouver !!!!

Les crédits du BOP 307 en diminution d'années en années ne sont pas extensibles !!!

TRANSFERT de la gestion du FEDER au Conseil Régional

A la demande de FO :

- Quid de la procédure relative à la deuxième phase de transfert ?
- Quid de l'évaluation et du bilan au terme de 6 mois de la première phase alors que la situation des agents ayant fait l'objet d'une mise à disposition (MAD) de plein droit (= d'office) ne semble pas relever d'une situation de sérénité compte tenu de la précipitation, des conditions d'accueil et d'exercice de nos collègues MAD, et donc de la nécessité d'un accompagnement autre que celui qui a eu lieu jusqu'à présent...

Le SGAR précise que :

1/ un avenant à la convention signée avec le Conseil régional sera conclu avant le 30 juin pour la 2^{ème} « vague » de transfert... étant précisé que d'ores et déjà **le Conseil régional a publié 16 avis de recrutement au 1^{er} juillet 2015** (10 A et 6 B) pour la gestion des fonds européens...

2/ le SGAR va rencontrer prochainement les agents de la mission Europe dont les missions à terme vont disparaître puisque transférées au Conseil régional : au 1^{er} janvier 2016 en 2^{ème} phase et en 2017 pour les contrôleurs d'opérations

3/ une phase d'entretiens, selon des modalités restant à définir (SGAR + PFRH + BRHAS + présence du Conseil régional ?) va être mise en place en direction des collègues mis à disposition du Conseil régional pour tirer un bilan au bout de 6 mois d'exercice...

FO demande quel sera le format de ce qu'il restera de la mission Europe en 2016 pour assurer la clôture du précédent programme (2007-2013) et les tâches incombant à l'Etat dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 au sein d'un SGAR « fusionné » (Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon).

* * *

Section de la Préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Garonne
et du Tribunal administratif de Toulouse
Jean-Paul TURLAN
Secrétaire de la section
05.34.45.38.10
mel : pref-fo-syndicat@haute-garonne.gouv.fr

